

# Santé & Sécurité --- au travail

n°11 - Janvier 2026

## DES NORMES ET DES HOMMES

On ne le répètera jamais assez, chez FO Com, nous avons toujours eu à cœur de placer la santé, la sécurité et les conditions de travail au premier plan. C'est un engagement qui reflète notre identité et que nous ne cesserons de défendre avec force, car il s'agit d'un droit inaliénable pour chaque postière et postier. Malgré tous les changements inhérents à la mise en place des CSE, nous poursuivons nos efforts avec optimisme et persévérance en vue de faire de ces aspects une réalité tangible pour tous.

Nous restons vigilants et déterminés pour que La Poste respecte les diverses normes et réglementations en vigueur afin que tous les personnels évoluent dans des conditions optimales.

Par ailleurs, FO Com met en garde La Poste contre une utilisation abusive, disproportionnée et injustifiée de la santé, la sécurité et les conditions de travail comme prétexte pour sanctionner les agents. C'est pourquoi, il faut sans cesse rappeler les règles et veiller à ce que les textes ne soient pas interprétés à mauvais escient.

# LA MANIPULATION MANUELLE DE CHARGES



**La manipulation manuelle de charges représente un risque important pour la santé des postiers, et ce, dans tous les métiers.**

De très nombreuses activités s'accompagnent souvent de postures contraignantes qui peuvent être à l'origine de nombreux accidents du travail entraînant parfois des maladies professionnelles. En 2023, La Poste a comptabilisé près de 5 000 accidents du travail avec arrêt. Les lombalgie, par exemple, représentent 30% des arrêts de plus de 6 mois, 20% des accidents du travail et 7% des maladies professionnelles. Elles sont la 3<sup>ème</sup> cause d'admission en invalidité (la 1<sup>ère</sup> avant 45 ans). Elles exposent ainsi à des risques de perte de lien avec le monde du travail et de désinsertion professionnelle. Par ailleurs, les affections périarticulaires représentent 90% des maladies professionnelles reconnues. Ce constat édifiant met en lumière

l'essentialité de prendre en compte d'une manière sérieuse et méthodique, les risques encourus par une mauvaise manipulation ou une répétition inappropriée des gestes.

Au-delà de la réglementation inscrite au Code du travail, la norme française NF X35-109 offre une approche proactive pour analyser et gérer les risques liés à la manutention. Elle fournit des critères d'évaluation et des seuils de référence sur des éléments clés comme la distance, la hauteur, le poids, la posture et la fréquence. Cette norme permet ainsi d'identifier et de mettre en place des solutions concrètes pour améliorer les conditions de travail réelles.

Par exemple, l'utilisation d'un transpalette électrique à haute

levée facilite grandement la manipulation des colis sur les palettes, réduisant ainsi les contraintes physiques pour les postiers. Un chariot à fond mobile doit faciliter la manutention des colis sans avoir besoin de se baisser, des bureaux réglables en hauteur qui permettent différentes positions selon les contraintes des agents.

Il s'agit-là d'avancées positives qui contribuent à rendre les activités logistiques plus sûres et plus ergonomiques. La poste, par la mise en place d'ergonomes diplômés en régions, œuvre dans le bon sens, mais, pour FO Com, c'est toutefois largement insuffisant : à peine une dizaine pour plus de 150 000 postes de travail.

# L'ACOUSTIQUE DES BUREAUX OUVERTS

## Ou la « Symphonie pour bureaux » : La Norme 31-080

Dans les vastes étendues dédiées au labeur quotidien, la norme 31-080 vient apporter une partition inédite, célébrant la mélodie des espaces de travail. S'agit-il d'une nouveauté ? Non : cette norme ne vient pas de sortir, elle a été publiée en janvier 2006.

Qu'il s'agisse du recueillement solitaire d'un bureau individuel, du concert polyphonique d'un Open Space, Flex Office ou de la musique sereine d'une salle de réunion, cette référence normative aurait dû insuffler une nouvelle ère pour l'architecture des lieux dédiés à l'activité manuelle et intellectuelle.

Car le bruit n'est-il pas le fléau de la concentration et un fossoyeur de la productivité ? Le bruit n'est-il pas un son indésirable ? Le bruit stresse, rend malade...

En fonction de l'activité exercée et en se référant à la fameuse norme susmentionnée, le maître d'ouvrage d'un projet de bureaux aurait dû aménager et catégoriser les locaux mis à disposition selon trois niveaux de qualité acoustique, faisant ainsi de l'harmonie sonore un impératif pour tout projet voué à l'épanouissement des postiers.

### CES TROIS NIVEAUX DE PERFORMANCES SONT DÉCRITS CI-DESSOUS :

**Niveau Courant :** Correspond au niveau fonctionnel minimum, ne garantissant aucun confort acoustique.

**Niveau Performant :** Correspond à un confort acoustique propice au travail, allant au-delà du niveau « courant ». C'est-à-dire qu'il doit garantir un environnement acoustique optimisé avec des niveaux de bruit contrôlés.

**Niveau Très Performant :** Correspond à des niveaux acoustiques optimaux. Ce niveau vise à améliorer les communications utiles et la suppression des bruits superflus.

La norme, donc, établit, pour chacun des niveaux, des objectifs chiffrés facilement vérifiables et cela, pour valider l'efficacité du bâtiment ou du bureau en termes de niveau sonore. Force est de constater que La Poste n'est pas au diapason dans ce domaine : elle a choisi le niveau Courant, sonnant le glas d'une optimisation acoustique de l'espace de travail.

La Poste n'aurait-elle pas les moyens de faire étudier sérieusement ses espaces de travail en fonction de l'activité qui y sera produite ? Si bien-sûr. Mais comme souvent, il s'agit-là simplement d'une volonté économique et politique.

**DANS LES SALLES DE PROD AUSSI, ÇA FAIT DU BRUIT !** À la distribution, dans les travées, il est parfois difficile de travailler dans le calme. Le brouhaha ambiant, les structures qui s'entrechoquent, les CP qui circulent, les MOLOCS qui vrombissent près du quai et la radio Pop, dernière invention saugrenue d'une BSCL à court d'idées, finiront sans doute d'achever les tympans des factrices et des facteurs. Et là, pas question de porter des bouchons d'oreilles (et on le comprend) pour des raisons de sécurité. Pour FO Com, l'ergonome dédié à chaque DEX doit également se pencher sur ce sujet. Comment faire ? Plus d'espace entre les casiers, une meilleure étude dans les conceptions et les rénovations des locaux, une vraie écoute des agents et des acteurs de santé. Bref, que le bien-être du postier soit au sommet de la liste des prérogatives de la Branche.



et

# BATTERIES UNE NORME ÉLECTRISANTE



La Poste opère depuis quelques années à une mutation tant dans le numérique que dans l'utilisation d'énergie propre. Il s'agit-là d'une donnée fondamentale dans sa politique de fonctionnement, tant pour son parc automobile que pour les appareils numériques (téléphones, ordinateurs, ...). Et pour faire marcher tout cela, on a besoin de batteries !

Le 14 juin 2023, le Conseil Européen a adopté une directive renforçant les règles de durabilité pour les batteries et leurs déchets, couvrant tout leur cycle de vie, de la production au recyclage. Le règlement du Parlement et du Conseil couvre l'ensemble des batteries, y compris les déchets de batteries portables, celles des véhicules électriques et des transports légers, tels que les trottinettes et vélos électriques. Il impose aux producteurs des objectifs de collecte de 63% des déchets de batteries portables d'ici 2027 et 73% d'ici 2030, ainsi qu'un objectif spécifique de 51% pour les batteries légères à réaliser d'ici 2028 et 61% d'ici 2031.

L'utilisation des batteries au lithium comporte des dangers pour la santé et la sécurité. Les risques associés incluent des dangers électriques,

des risques liés à leur poids et l'exposition à des agents chimiques. Des incidents peuvent également se produire en cas de défauts de fabrication ou d'utilisation inadéquate.

La prévention des risques autour de leur utilisation, chargement et stockage est désormais une préoccupation majeure pour les entreprises et l'INRS (Institut National de Recherches sur la Sécurité au Travail).

Lors de l'utilisation de ces batteries, il est essentiel de les manipuler avec soin, de protéger leurs bornes et d'utiliser un chargeur approprié. Une vigilance particulière est requise pour la manipulation et le stockage des batteries endommagées (déformées, gonflées, percées, surchauffées ou dégageant une odeur suspecte).

## IL Y A DES RÈGLES À RESPECTER COMME NE PAS LES RECHARGER ET SURTOUT, CONFIER L'ÉVACUATION À UNE ENTREPRISE SPECIALISÉE.

Les données sur l'accidentologie et les interventions indiquent que maîtriser l'extinction des incendies de batteries Li-ion est complexe, peu importe l'application. L'étude de 2022 (rapport Ineris - 207085 - 2759437 - v1.0) révèle que les dispositifs d'extinction en place, même équipés, ont fréquemment échoué à contenir les incendies et les emballements thermiques dans des systèmes containerisés. L'extinction des incendies dans les véhicules électriques est rendue complexe à cause de la difficulté

d'accès aux composants actifs de leur batterie, intégrés dans différents modules et le châssis, ce qui empêche les agents extincteurs de parvenir au cœur du pack batterie. Depuis 2017, on observe une hausse notable de la part de marché des véhicules électriques ainsi qu'une augmentation des incendies de ces véhicules. Jusqu'au 15 novembre 2023, 430 incidents liés aux batteries de véhicules électriques ont été recensés, quelques exemples aussi à La Poste (source internet) :

20/01/2015 : Manosque, incendie d'un véhicule électrique de La Poste.

02/07/2015 : Douarnenez, incendie de deux quads, une voiture électrique de La Poste.

02/05/2020 : Coutras, incendie de neuf véhicules électriques de La Poste.

Cela nécessite donc l'utilisation d'un extincteur ou un RIA (Robinet d'Incendie Armé) à base d'eau ou d'eau avec additifs est efficace grâce à son pouvoir de refroidissement élevé. L'ajout d'additifs peut réduire la consommation d'eau tout en améliorant la capacité de refroidissement par rapport à l'eau seule. Malgré tout, malheureusement aucune garantie pour une extinction totale.

FO Com défend avec vigueur l'idée que La Poste doit fournir une formation adéquate et des informations essentielles concernant les risques liés aux batteries, car, bien que ces objets semblent banals et que chacun en possède, leur dangerosité ne doit pas être sous-estimée. La protection des postiers et la préservation de l'outil de travail sont notre priorité absolue, et nous ne cesserons jamais de le rappeler.

*Les normes sont nécessaires. Elles structurent, encadrent et rappellent les obligations de l'employeur. Mais elles ne valent rien si elles se détachent du travail réel et de celles et ceux qui l'accomplissent. La santé et la sécurité au travail ne peuvent être réduites à des textes ou à des procédures : elles concernent des femmes et des hommes, leurs corps, leur quotidien, leur dignité. Pour FO Com, c'est là que tout se joue : faire en sorte que les normes servent les postiers, et non l'inverse.*